



Fiche de Poste

Conducteur de minibus



Employeur : Ligue Occitanie Pyrénées Méditerranée de natation (LOPMN)

Nom de la structure : Centre National d'Accès au Haut Niveau (CNAHN) Occitanie Colomiers

Fonction : Conducteur de minibus – transport d'athlètes

Identification du poste

Intitulé	CDD – conducteur de minibus pour le CNAHN Occitanie Colomiers
-----------------	---

Description du poste

MISSION PRINCIPALE	ACTIVITES PRINCIPALES
Transporter les athlètes de la structure du CNAHN Occitanie Colomiers	<p>En concertation avec la personne référente des transports pour le CNAHN, plusieurs trajets seront à effectuer chaque semaine, hors vacances scolaires, entre le mois de septembre 2020 et le mois de juin 2021.</p> <p>Les trajets identifiés pourront éventuellement être répartis entre plusieurs conducteurs, suivant les disponibilités des personnes retenues, et si nous ne trouvons pas de candidat disponible pour l'ensemble des trajets.</p>

Profil recherché

Pré requis réglementaires	Etre titulaire du permis de conduire B
Expérience requise pour le poste	Etre titulaire du permis de conduire B depuis au moins 3 ans
Qualification souhaitée	Être formé au diplôme de secourisme Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (conseillé)
Compétences requises	Savoir conduire en toute sécurité, raisonnablement et dans le respect du code de la route, un minibus 9 places.

Conditions d'exercice

Lieux	<p><u>Le point de départ et d'arrivée des trajets sera toujours :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Le CREPS de Toulouse, avenue Edouard Belin : c'est le lieu de vie des athlètes. C'est également là que sont localisés les minibus mis à disposition par l'établissement. <p><u>Les lieux réguliers de récupération et de dépose des athlètes sont :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• La piscine de Colomiers• Les piscines de Toulouse• les établissements scolaires : collège Jean Moulin ou lycée Bellevue à Toulouse• le cabinet de kiné « l'astragale » à Muret <p>Les lieux ponctuels de récupération et de dépose des athlètes sont :</p> <ul style="list-style-type: none">• La Ligue Occitanie de Natation à Toulouse : centre-ville de Toulouse• la gare Matabiau à Toulouse
--------------	--

Fiche de Poste

Conducteur de minibus

Temps de travail et Horaires	<p><u>Les trajets possibles identifiés à ce jour sont :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Lundi : entre 15h45 et 19h- Mercredi : entre 12h45 et 14h45 (repas compris au CREPS, pris en charge par l'employeur)- Mercredi : entre 18h et 19h30- Jeudi : entre 12h45 et 14h45 (repas compris au CREPS, pris en charge par l'employeur)- Jeudi : entre 18h30 et 20h- Vendredi : entre 12h45 et 15h (repas compris au CREPS, pris en charge par l'employeur)- Vendredi : entre 19h et 20h30- Samedi : entre 7h30 et 8h30 (certains samedis sont libérés, sans entraînement)- Samedi : entre 13h45 et 14h45 (certains samedis sont libérés, sans entraînement) <p>Soit un volume total de 16h maximum par semaine, pour un conducteur qui ferait tous les trajets. Il peut être envisagé par exemple d'avoir un conducteur pour les trajets le matin/le midi et un autre conducteur pour les trajets l'après-midi/le soir.</p>
Quotité	Le temps de travail sera défini en fonction des disponibilités de la ou des personnes retenues.
Rémunération	La rémunération sera calculée en fonction du salaire horaire minimum légal (SMIC).

Date de publication de l'offre : 24 août 2020

Date limite de dépôt des candidatures : 8 septembre 2020

Documents demandés pour porter candidature :

- La photocopie de votre permis de conduire (recto-verso)
- Une attestation sur l'honneur de votre part pour attester de la validité de votre permis de conduire.
Vous pouvez vérifier par vous-même le nombre de points restant sur votre permis de conduire [en cliquant sur ce lien](#). Cette vérification peut être faite en quelques minutes.
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile à votre nom (demandée par le CREPS pour la conduite des minibus)

Contact pour l'envoi des documents : cnahn@occitanie.ffnatation.fr

À l'attention de Mme Morineau, coordonnatrice de la structure CNAHN Occitanie Colomiers.

Si votre candidature est retenue, nous vous demanderons les éléments suivants lors d'un entretien qui devrait avoir lieu entre le 9 et le 11 septembre au CREPS de Toulouse :

- Un extrait de casier judiciaire – bulletin N°3 (pour vérifier l'honorabilité et la possibilité d'encadrer des mineurs)
*L'obtention de votre extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) est gratuite. Vous devez en faire vous-même la demande [en cliquant sur ce lien](#).
Pour les personnes nées en Métropole :
Si votre bulletin ne comporte aucune condamnation, il vous sera envoyé par mail, dans un délai de moins d'une heure, ou par courrier simple, dans un délai de 2 semaines maximum.
Si le bulletin porte mention de condamnations, déchéances ou incapacités, il vous sera envoyé par lettre recommandée avec avis de réception, dans un délai de 2 semaines maximum.
Pour les personnes nées hors Métropole, voir sur le site internet.
L'employeur ne pouvant conserver une copie, ni permettre que ces données fassent l'objet d'un traitement spécifique, il vous sera seulement demandé de le présenter pour lecture.*
- Un certificat médical de non contre-indication à la conduite